



La concurrence au service de tous

RAPPORTEUR (H/F)

Service concurrence 2 - Communications électroniques et numérique

Publication le 04/09/2023

Autorité administrative indépendante, l'Autorité de la concurrence veille au bon fonctionnement concurrentiel de l'économie en France. Elle contribue à la régulation de la concurrence aux niveaux européen et international. Sa compétence transversale la conduit à intervenir dans tous les secteurs économiques.

Elle a en charge 4 grandes missions :

Lutter contre les pratiques anticoncurrentielles (ententes et abus)
Contrôler les opérations de concentrations (fusions et rachats)
Emettre des recommandations (avis aux pouvoirs publics et acteurs économiques)
Réguler les professions réglementées

Figurant parmi les meilleures autorités de concurrence au monde dans le classement de la Global Competition Review, l'Autorité est également en pointe sur les nouvelles problématiques liées à l'économie numérique et au développement durable.

ENVIRONNEMENT DU POSTE

Les services d'instruction, dirigés par le rapporteur général, comptent environ cent rapporteurs permanents. Ils comprennent six services dédiés au traitement des dossiers contentieux, dont l'un est par ailleurs en charge des professions réglementées, le service des concentrations, ainsi que les services transversaux que sont le service des investigations, le service économique et le service de l'économie numérique. Chaque service est dirigé par un chef de service et/ou un rapporteur général adjoint.

Les rapporteurs ont des profils variés, à dominante économique ou juridique.

La présente fiche de poste concerne le recrutement d'un(e) rapporteur(e) pour une affectation dans l'unité concurrence 2 qui a en charge le traitement des dossiers dans les secteurs des communications électroniques et du numérique.

DESCRIPTION DU POSTE

Les unités « concurrence » des services d'instruction ont en charge le contentieux de la concurrence, notamment dans leurs secteurs de spécialisation (ententes, abus de position dominante) ainsi que l'élaboration de projets d'avis de l'Autorité.

Dans ce cadre, le(a) rapporteur(e) :

- ✓ instruit les dossiers dont l'Autorité est saisie : décisions au fond, demandes de mesures conservatoires, demandes d'avis ;

- ✓ enquête (recueil de preuves, audition des témoins...);
- ✓ participe aux opérations de visites et saisies, y compris pour des affaires qu'il n'instruit pas ;
- ✓ participe à la consolidation des compétences sur les sujets numériques.

Au terme de l'instruction de dossiers concernant l'existence éventuelle de pratiques anticoncurrentielles (abus de position dominante, ententes), le(a) rapporteur(e) rédige, sous le contrôle du rapporteur général adjoint, les notifications de griefs et les rapports qui interviennent dans le cadre d'une procédure contradictoire. Il(elle) rédige également des avis sectoriels notamment sur saisine du gouvernement (à l'exemple de l'avis relatif aux conditions de mutualisation et d'itinérance sur les réseaux mobiles), des commissions parlementaires (avis rendu sur le déploiement du très haut débit par exemple), de l'Autorité de régulation des communications et des postes, ou sur saisine d'office du collège (à l'exemple de l'avis relatif à la publicité en ligne et à l'exploitation des données). Il(elle) présente lui-même(elle-même) ses affaires en séance devant le collège de l'Autorité.

Le(a) rapporteur(e) peut également être sollicité(e) pour participer à différentes activités annexes, comme la formation et des groupes de travail internes, ou encore les activités internationales, principalement celles du réseau européen de concurrence.

PROFIL DU CANDIDAT

La fonction de rapporteur est à dominante juridique et économique, avec dans le cadre de ce poste une composante sectorielle identifiée.

Une compréhension et une appétence pour les enjeux techniques, économiques et stratégiques des secteurs des communications électroniques et/ou du numérique sont nécessaires. Une expérience professionnelle pertinente en relation avec au moins un de ces secteurs serait un atout.

Le(a) candidat(e) saura faire preuve d'autonomie et de sens de l'initiative. Pour autant, il(elle) saura régulièrement rendre compte de l'évolution de son travail, et contribuer à la consolidation d'une compétence et d'une culture partagée avec ses pairs. Réactif(ve), il(elle) témoignera d'une capacité à respecter les délais dans le traitement des affaires qui lui sont confiées, tout particulièrement les procédures d'urgence et les avis.

MODALITES DE CANDIDATURE ET DE RECRUTEMENT

Le poste est ouvert aux agents titulaires de catégorie A (détachement sur contrat) et aux contractuels (contrat à durée indéterminée).

Les candidatures (curriculum vitae et lettre de motivation) sont à adresser, par courriel, au plus tard le **01/10/2023** à recrutement@autoritedelaconcurrence.fr. Merci de noter sur votre candidature la référence de l'offre : « **RAPP.C2.2023** »

Des renseignements peuvent être pris auprès de :

Pascale Déchamps, rapporteure générale adjointe (01.55.04.02.38)

Noémie Picand, chargée du recrutement au bureau des ressources humaines (01.55.04.01.06)

Autorité de la concurrence
11, rue de l'échelle, 75001 Paris
01 55 04 00 00
www.autoritedelaconcurrence.fr

